



Comment ça marche ?



Chaque actionnaire a une voix, quel que soit le nombre de ses actions.

Les actions KERWATT sont un placement, non pas un don.

Rendement visé : comparable au Livret A.

L'investissement est immobilisé pendant 5 ans.



Des citoyens, des collectivités, des entreprises souscrivent des actions KERWATT, et participent à sa gouvernance.



La SAS Kerwatt fait installer des panneaux solaires sur des bâtiments d'intérêt collectif : écoles, mairies, bureaux, entreprises, qui produisent ainsi de l'énergie.



L'électricité produite est vendue et injectée dans le réseau. Les revenus de cette vente reviennent à la SAS KERWATT. Les actionnaires gèrent ensemble les bénéfices.

En 2020, trois premiers projets vont démarrer sur les communes de Plozévet, Plonéour-Lanvern et Clohars-Fouesnant,

dès que la SAS KERWATT aura recueilli le financement citoyen suffisant : 40.000 € au total.

Production attendue : 60 MWh / an

soit l'équivalent de la consommation électrique de 15 foyers (hors chauffage).

Comment participer ?

Si j'investis 50 € : Je rejoins l'aventure KERWATT et je participe au projet.

Si j'investis 300 € : J'adopte un panneau solaire sur l'un des toits en chantier. Je peux même choisir quel toit !

Si j'investis 1.500 € : Je finance cinq panneaux et je compense ma propre consommation annuelle, soit environ 1.600 kWh/an hors chauffage.



En savoir plus :

contact@e-ker.org

www.e-ker.org

